

Edito

Sarkozy avait fait du maintien du triple AAA de la France un axe fort de son fin de mandat présidentiel, Standard and Poor's a dégradé la note de la France comme celle de 8 autres pays européens. Il n'y a certes pas matière à s'en réjouir ! Dans l'orthodoxie de cette idéologie qui fait de la lutte contre les déficits publics le 1^{er} objectif, il y a tout à craindre que cela se traduise, en Europe et en France par de nouveaux plans de rigueur dont les salariés feront les frais. L'Allemagne à d'ailleurs immédiatement appelé à encore plus de rigueur et demande notamment d'accélérer les accords (MERKOZY) sur le renforcement budgétaire en Europe.

Mais voilà, les politiques ne posent pas le bon diagnostic, ce ne sont pas les déficits publics qui ont provoqué la crise, mais au contraire la crise qui a causé le déficit public et, en période de ralentissement économique, freiner la croissance par des politiques de restriction budgétaire ne fera que creuser encore plus les déficits publics, comme c'est le cas de la Grèce.

D'ailleurs à y regarder de plus près, ce qui est critiqué par Standard and Poor's, c'est l'absence de moyen pour lutter contre la spéculation de la zone euro ainsi que les politiques budgétaires qui conduisent à la récession, ce qui laisse présager non pas une limitation mais au contraire une dérive des dettes publiques.

Pour masquer l'échec de sa propre politique, celle notamment des baisses d'impôts consenties aux plus riches et qui a contribué à creuser fortement les déficits publics, Sarkozy a convoqué un sommet social transformé en sommet de crise à trois mois d'une échéance électorale qui s'annonce de plus en plus compliquée pour lui. 430 millions d'euros ont été annoncés pour l'emploi ! Est-ce vraiment à la hauteur des enjeux ? Ce l'est d'autant moins, que bon nombre de mesures annoncées ne sont pas nouvelles, mais avaient déjà fait l'objet d'une annonce, pour certaines mises en œuvre puis retirées et dont Sarkozy annonce aujourd'hui le retour.

150 millions d'euros devraient être affectés à la formation des chômeurs : Ainsi, ceux qui ne connaissent plus d'activité professionnelle depuis au moins deux ans, tous sans exception, se verront proposer soit une formation, soit un emploi, soit un processus de resocialisation. Cela avait déjà été annoncé en février 2011, tous les chômeurs de longue durée devaient être reçus dans les 3 mois par Pôle Emploi, pour se voir proposer une formation qualifiante ou un emploi. Par

Sommet social : du réchauffé !

ailleurs, même s'il est utile de former, même si quand on a près de 5 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi, il ne faut négocier sur aucun dispositif qui puisse simplement améliorer le sort de quelques uns, il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas aujourd'hui le manque de formation qui explique le niveau de chômage actuel.

Là où les allemands consacrent 6 milliards d'euros, 140 millions supplémentaires (la France consacre actuellement 600 millions) sont annoncés pour aider au chômage partiel pudiquement appelé développe-

Et pour finir, 39 millions d'euros pour Pôle Emploi pour recruter 1000 emplois afin de faire face à l'augmentation du nombre de chômeurs, mais ... en CDD. Il faut rappeler que 1 500 CDD avaient été recrutés pour faire face à la précédente montée du chômage due à la crise, mais qu'ils avaient été remerciés en 2011 !

Quant aux sujets qui fâchent, comme la TVA sociale ou la flexibilisation du temps de travail (traités dans notre précédent édito), ils ont été renvoyés à plus tard et feront l'objet d'annonce d'ici la fin du mois de janvier.

cette étude exclut les salariés à temps partiel. Or, la part des salariés à temps partiel en Allemagne est beaucoup plus élevée (26 % contre 18 %) et à cela s'ajoute que le temps de travail des salariés à temps partiel est en Allemagne moins élevé qu'en France (883 h contre 978).

C'est un choix de société qui se cache derrière : nous pouvons effectivement construire une société où les femmes seraient reléguées aux tâches ménagères pendant que les hommes s'affairaieraient au travail et du même coup augmenter le temps de travail des hommes. À contrario, pour que femmes et hommes soient impliqués à égalité dans la vie professionnelle, il faut procéder au partage du temps de travail ! D'autant que chacun sait que la multiplication des temps partiels n'est pas favorable à l'investissement des salariés et donc à leur productivité. Chacun sait également qu'un temps de travail trop long se traduit par de la fatigue, du stress, de la maladie également peu propice au développement de la productivité des salariés. Ce choix, certes imparfait de la France pour tendre vers l'égalité hommes / femmes, avec un temps de travail mieux partagé, n'explique-t-il pas aussi, que la France figure parmi les pays de tête avec les pays scandinaves (qui ont fait ce même choix sur l'égalité professionnelle) où la production par salarié est une des plus importantes au monde et bien supérieure à celle des salariés allemands ?

Il faut décidément changer de logique : mettre fin à cette idéologie libérale qui fait de la finance et de la rémunération de l'actionnaire le fondamental de l'économie. Sarkozy, le Medef et libéraux de tous poils, nous parlent de manque de compétitivité lié au coût du travail, mais oublient curieusement de rappeler que la part des investissements n'a cessé de baisser ces 20 dernières années quand, dans le même temps, la part distribuée aux dividendes n'a cessé d'augmenter !

Il faut abandonner ces politiques d'austérité et tourner notre économie toute entière vers l'économie réelle, vers la satisfaction de tant de besoins aujourd'hui non satisfaits : il manquerait un million de logements en France (la CFDT a signé à ce titre l'appel de la fondation Abbé Pierre. Voir Actu n° 742), nous avons besoin d'infrastructures pour le report modal, développer la transition écologique, les énergies nouvelles, etc ... du travail et des emplois en perspectives par millions ! Manque sans doute la volonté politique !



ment de l'activité partielle. Une timide avancée qui ne masque pas l'incohérence de cette politique qui propose de partager le chômage (il vaut mieux dans un contexte d'activité ralentie garder le lien avec son entreprise qui pourra plus facilement redémarrer en cas de besoin) et dans le même temps subventionne les heures supplémentaires qui détruisent des emplois !

Les 100 millions d'euros pour le dispositif « zéro charge » pour les jeunes de moins de 26 ans et qui seront applicables dans les TPE ne sont, en fait, qu'une réactivation du dispositif annoncé fin 2008, mis en place en 2009 et supprimé en 2010.

Bref, ce sommet social, transformé en sommet de crise à surtout été l'occasion pour Sarkozy de nous servir du réchauffé ! Tout cela est loin d'être à la hauteur. Les salariés, femmes, hommes, jeunes, chômeurs et précaires attendent autre chose ! Autre chose qu'une flexibilisation du travail, accompagné d'un allongement de la durée du travail, d'allègements de charges sociales en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises. Et pour alimenter cette idéologie, voilà que les médias se font l'écho d'une soit disant étude de Coe-Rexecode (proche du patronat) sur le temps de travail qui affirme que les salariés français travailleraient 225 heures de moins que les salariés allemands. L'imposture est

Plus que sept semaines avant la clôture !

Cette année, la clôture des cotisations 2011 aura lieu le 16 mars. De l'action de chaque syndicat dépendra le résultat de la FGTE et celui de l'ensemble de la CFDT.

Attention, le 16 mars 2012, c'est déjà demain !



Au sommaire

- Edito • Sommet social, du réchauffé !
- Cotisations 2011 • Plus que sept semaines avant la clôture !
- Sommet social • Intervention de François Chérèque
- Vie fédérale • Un groupe "Jeunes" a vu le jour au sein de la FGTE
- Droit de grève • Réaction de la CFDT Cheminots aux projets d'amendements
- Formations CHSCT • Le barème 2012 est arrivé
- En bref • Transports routiers : CGT et FO, les ghostbusters du Tribunal !
Haut conseil des biotechnologies : La CFDT démissionne
- Autoroutes • Deux accords majoritaires : de nouveaux droits pour les salariés
- Seafrance • Syndicat Maritime Nord CFDT : la procédure de radiation est engagée
- Brittany Ferries • Le licenciement d'un délégué CFDT annulé par le Tribunal
- Chômage partiel • Projet d'accord interprofessionnel
- International • ETF soutient les grévistes de Norbert Dentressangle en Pologne



Sommet social du 18 janvier 2012

Intervention de François Chérèque, Secrétaire général de la CFDT



Monsieur le Président,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs,

Quand la CFDT a proposé la tenue d'un sommet social, il y a cinq mois, ce n'était pas par fantaisie ou pour occuper l'espace médiatique de la fin d'été. Nous étions alertés par nos militants, au plus près des préoccupations des salariés et des réalités des entreprises, que nous étions loin d'être engagés dans une sortie de crise, contrairement aux propos officiels de l'époque. Des signes se manifestaient que la crise se renforçait, que les CDD et les intérimaires n'étaient plus réembauchés, que les difficultés économiques revenaient au premier plan, aggravées par les difficultés financières des collectivités territoriales et par la perspective d'un plan de rigueur qui allait aggraver le ralentissement de la croissance en freinant son principal moteur : la consommation.



Avec l'expérience de la crise de 2008, nous étions donc persuadés que des mesures spécifiques en direction des salariés devaient être prises, en allant plus loin et avec plus de réactivité.

Malheureusement, les semaines et les mois qui ont suivi nous ont donné raison. Le chômage a repris sa forte progression, les demandeurs d'emploi restent au chômage de plus en plus longtemps, et les perspectives très faibles de croissance n'augurent rien de bon sur les chiffres du chômage dans les prochains mois.

Pour la réactivité, c'est raté, il a fallu attendre cinq mois, mais il n'est jamais trop tard pour se mettre autour d'une table en vue de prendre des mesures d'urgence pour les salariés en difficulté, et c'est dans cet état d'esprit que la CFDT participe à ce sommet social.

■ Nos propositions

Nous avons une série de propositions de mesures, que nous souhaitons inscrire dans un cadre cohérent, et dans un pilotage coordonné entre l'Etat, les organisations syndicales et patronales.

Garder les compétences

La priorité dans cette période de crise, est de garder les compétences dans l'entreprise, d'abord pour limiter le chômage, mais aussi pour que les entreprises soient prêtes à répondre à la demande quand la reprise économique se fera sentir, et pour améliorer l'employabilité des salariés qui seront amenés à se reconvertir.

Cela passe par une politique de facilitation et d'accélération du dispositif de chômage partiel, pour que les entreprises en crise – les grandes comme les TPE-PME – puissent le développer plutôt que de licencier leurs salariés.

Les partenaires sociaux ont pris leurs responsabilités en la matière, en parvenant à un projet d'accord prolongeant les mesures de chômage partiel de 2009 et ajoutant des simplifications du dispositif.

Cet accord contient une adresse au gouvernement, à laquelle nous souhaitons une réponse rapide, et qui mentionne une incitation à la formation pendant les périodes de chômage partiel.

La France a consacré 610 M€ en 2009 pour le chômage partiel. L'Allemagne, 6 milliards d'euros. Il faut mettre le paquet sur cette mesure, tant sur le plan du financement que sur le plan de la simplification. Une unification des dispositifs serait à cet égard indispensable.

Aider les chômeurs, en particulier les plus fragiles

Je l'ai évoqué en introduction, les premières victimes de la crise sont les salariés en CDD ou en intérim. L'accord interprofessionnel du 31 mai dernier, créant le contrat de sécurisation professionnelle pour les licenciés économiques, prévoit une expérimentation aux salariés en CDD, intérim ou contrats de chantier touchés par la crise dans des bassins d'emploi choisis par le comité de pilotage. Cette expérimentation ne portera que sur 2 500 bénéficiaires. Nous demandons une enveloppe « crise » qui permette une prise en charge de 10 fois plus de bénéficiaires.

Les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage. Les partenaires sociaux ont pris leurs responsabilités à leur égard, en produisant 4 accords, qui renforcent leur accompagnement par les missions locales, Pôle Emploi, l'Apec, et la mise en place d'un coup de pouce pour les jeunes qui démarrent leur vie professionnelle. Nous demandons que l'Etat participe à cet effort en doublant les moyens déployés par les partenaires sociaux.

Enfin les chômeurs les plus éloignés de l'emploi doivent pouvoir bénéficier de contrats aidés. Mais nous refusons la logique comptable qui motive habituellement l'Etat quand il développe ce type de contrats : celle de faire baisser les chiffres du chômage. Pour la CFDT, les contrats aidés sont une aide à l'insertion professionnelle durable. Nous proposons donc qu'une concertation s'engage sur le développement des contrats aidés, pour que ceux-ci soient véritablement un instrument d'accompagnement social et professionnel.

Aider le service public de l'emploi à assumer sa mission

Le service public de l'emploi est fortement sollicité dans la période. Avec la hausse continue du chômage, il est indispensable que les effectifs de Pôle Emploi soient renforcés. Qu'on en juge : 1,2 million de demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C en plus depuis mi-2008, soit + 28%. Pour les accompagner, les effectifs de Pôle Emploi ont été certes renforcés dans un premier temps, mais ont baissé en 2011 et s'annoncent stables en 2012. Il faut embaucher 2 000 personnes pour faire face à l'afflux de chômeurs, et mettre en œuvre efficacement la convention Etat-Unedic-Pôle Emploi.

Parallèlement, la formation des demandeurs d'emploi doit être renforcée, en particulier sur les compétences transférables, dont la lutte contre l'illettrisme. Pour cela des plateformes locales Etat-Région-Pôle emploi, s'appuyant sur l'Afpa, doivent être mises en place.

Nous appelons aussi le gouvernement à être cohérent : au moment où la formation des demandeurs d'emploi et l'aide à l'insertion des jeunes doit être priorité, il est impensable que l'Etat se permette de ponctionner le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), dont les ressources sont affectées à ces actions.

Etre solidaire des demandeurs d'emploi seniors, par le rétablissement de l'AER

Depuis le 1^{er} janvier 2011, suite à la suppression de l'Allocation Equivalente Retraite (AER), aggravée par le recul de l'âge de la retraite, de nombreux demandeurs d'emploi seniors se retrouvent dans une situation où

ils devront vivre de longs mois avec les minima sociaux alors qu'ils ont cotisé le nombre de trimestres requis, mais n'ont pas l'âge requis pour percevoir leur pension de retraite.

Le contexte ne permet pas sérieusement de penser que l'emploi des seniors va s'améliorer prochainement. Et la mise en place de l'allocation transitoire de solidarité ne règle le problème que pour un nombre très limité de ces demandeurs d'emploi. La CFDT demande donc le rétablissement de l'AER à compter du 1^{er} janvier 2011 aux conditions prévalant en 2010.

■ Les annonces gouvernementales

J'en viens maintenant aux mesures que le gouvernement semble s'approprier à annoncer, qui ont été distillées dans la presse dans les dernières semaines et sur lesquelles nous avons été interpellés par le ministre du Travail.

Le financement de la protection sociale

Sous prétexte d'augmenter la compétitivité des entreprises dans cette période difficile, le débat sur l'instauration d'une TVA dite « sociale » a été lancé par le gouvernement. L'augmentation de la TVA serait parallèle à une baisse des cotisations patronales des entreprises. Les recettes de cette hausse de TVA seraient censées abonder les caisses des organismes de protection sociale.

S'il s'agit de débattre de financement de la protection sociale, la CFDT y est prête. Elle le revendique depuis longtemps. Nous proposons depuis plusieurs années un transfert des cotisations sociales finançant les risques universels (maladie et famille) vers une contribution plus large que les seuls revenus du travail.

Mais nous sommes fermement opposés à un transfert sur la TVA. Que les produits soient importés ou élaborés en France, ce sont les consommateurs en France qui paieraient le surcroît de TVA, et ce d'autant plus fortement proportionnellement à leurs revenus, que ceux-ci sont faibles. L'augmentation de la TVA se traduirait donc par une réduction plus forte du pouvoir d'achat des ménages aux revenus les plus faibles, plus de deux fois supérieure à celles que connaîtraient les revenus les plus élevés selon nos calculs.

Les Français les plus modestes ont besoin, au contraire, d'obtenir des réponses positives à leurs difficultés, sauf à laisser ce soin aux populistes de tous bords.

Non seulement cette mesure serait d'une injustice criante, mais elle ne garantirait pas l'affectation des recettes à la Sécurité sociale. La TVA « sociale » n'est donc pas la réponse appropriée.

Vous faites de la TVA « sociale » un argument en faveur de la compétitivité de nos entreprises, par le jeu d'une baisse parallèle des cotisations sociales patronales. Là encore, écoutez les partenaires sociaux : nous avons, avec le patronat, établi un diagnostic commun sur les questions de compétitivité. Le retard de compétitivité des entreprises françaises ne peut pas être uniquement vu à travers le prisme du coût du travail. Nous avons démontré que ce retard est avant tout dû à d'autres facteurs : défaut d'investissement, de recherche, de formation...

Pour autant la CFDT est d'accord pour transférer des cotisations avec un outil fiscal, considérant que les prestations universelles (maladie, famille, perte d'autonomie) ne doivent pas être financées par les seuls revenus du travail.

Notre choix se porte sur la CSG, impôt affecté, et qui doit être modulé de manière à obtenir un coût nul pour les salaires. Ce transfert sur la CSG serait d'autant plus juste que cette cotisation concerne aussi les revenus financiers.

Nous pensons que cette solution doit être creusée, car selon le montant du transfert, elle est apte à créer un choc de compétitivité bénéfique dans la période. Un transfert important des cotisations sociales sur la CSG, compensé au niveau salarial, devrait permettre de dégager des marges de manœuvre pour redistribuer les gains sur des hausses de salaire, l'investissement, la recherche-développement, la formation, etc. en fonction de l'entreprise et de la réalité du secteur professionnel.

Par exemple, 10 points de cotisations employeur transformés en 7 points de CSG sur l'ensemble des revenus, nécessiterait 8 points d'augmentation du salaire brut pour être indolore pour le salarié. Dans ce cas, le coût du travail baisse de 2,7%.

Si on exclut les revenus de remplacement (chômage, retraite) de l'augmentation de la CSG, une même baisse de 10 points de cotisations employeur conduirait à augmenter la CSG de 8 points, et le salaire brut de 9 points pour rester indolore. Dans ce cas le coût du travail baisserait de 1,5%.

La CFDT propose que le Haut Conseil au financement de la protection sociale soit saisi rapidement du sujet, qu'il étudie dans des délais raisonnables pour laisser le temps des auditions et de la réflexion, en tenant compte de la situation des retraités, des chômeurs et des fonctionnaires, et qu'il soit en mesure d'annoncer des propositions concrètes dès le mois de mars, pour une mise en œuvre dès le début de la prochaine législature.

Le temps de travail et les accords compétitivité-emploi

Nous ne sommes pas opposés à ce que la situation difficile de certaines entreprises puisse conduire à des négociations qui permettent de moduler le temps de travail en vue de sauvegarder l'emploi, ce qui, du reste, est déjà pratiqué dans certaines entreprises. Notez que la RTT a permis une nouvelle organisation du travail, comprenant la modulation horaire et les comptes épargne-temps, qui a été utilisée à fond pendant la période de crise économique récente, permettant ainsi d'éviter de nombreux licenciements. C'est aussi la raison pour laquelle nous plaçons pour l'augmentation du chômage partiel.

Le gouvernement nous a interrogé sur une déréglementation du temps de travail, en vue de donner les moyens aux entreprises de modifier le temps de travail plus facilement, sans modification du contrat de travail.

Nous ne pouvons pas accepter ce cas de figure.

La comparaison faite sur ce sujet avec l'Allemagne ignore les conditions de sa réalisation : co-détermination sur l'avenir de l'entreprise, à égalité de voix employeurs - syndicats ; objectifs de compétitivité et d'emplois sur le long terme (5 à 10 ans) ; filières industrielles plus solidaires ; et dans les situations de crise, utilisation massive du chômage partiel... Le contexte n'est pas propice pour accepter cette évolution aujourd'hui. Par contre, la négociation sur le partage de la valeur ajoutée et les IRP peut et doit permettre d'étudier comment nous pouvons évoluer sur ce sujet en France.

En conclusion, la CFDT est venue déterminée à ce sommet social – et non « de crise » –, avec des propositions, mais n'acceptera pas une évolution précipitée de notre système social, qui aggraverait la situation déjà peu enviable de beaucoup de salariés, sans rendre pour autant nos entreprises compétitives. La perte de notre « triple A », dont on ne sait plus si elle est grave ou pas, ne doit pas autoriser le gouvernement à une remise en cause de notre modèle social. ■

Vie fédérale

Une groupe "Jeunes" a vu le jour au sein de la FGTE !

Le Bureau fédéral du 16 janvier 2012 a décidé, à l'unanimité, de valider la mise en place d'un groupe jeune fédéral.

de notre fédération au rassemblement organisé par la Confédération du 5 au 8 juillet 2011.

La réunion de lancement officiel se déroulera le 21 février prochain, à Paris, au siège de la FGTE.

Et, déjà, des projets d'actions auprès des jeunes travailleurs des différents secteurs d'activités du transport sont en réflexion.

Renouvellement des structures, pôle d'appui pour les syndicats, force de propositions, ce groupe "Jeunes" aura de multiples casquettes. Pour cela, il nous faut donc maintenant faire grandir et faire vivre ce nourrisson de quelques semaines.

L'idée de la création de ce groupe "Jeunes" a germé lors de la participation de jeunes syndicalistes issus

Composé de 12 jeunes proposés par les syndicats, il devra être en mesure de représenter l'ensemble des branches de notre fédération en respectant la mixité.

Alors si vous êtes ou si vous connaissez un jeune déjà en responsabilité et motivé pour cette aventure au sein de votre syndicat, n'hésitez plus !

A bientôt

Fabian Tosolini



En bref

Transports routiers

CGT et FO, les ghostbusters du Tribunal !

Le 17 janvier 2012, avait lieu, au Tribunal de Grande Instance de Paris, l'audience en référé à la demande de la CGT et FO contre les signataires de l'avenant sur le CFA (congé de fin d'activité).

Esbrouffes ou bluff, les deux organisations syndicales ne se sont pas présentées. Mieux encore, elles n'ont pas déposées l'assignation au Président du tribunal.

Les organisations syndicales et patronales qui ont été saisies par voie d'huissier étaient bien présentes, elles, au TGI pour répondre aux affabulations de la CGT et FO.

Pour des organisations syndicales, fussent-elles minoritaires, se disant frustrées de ne pas être écoutées et de ne pas être convoquées aux négociations, force est de constater leur absence au procès qu'elles intentent et ce sans explications aux magistrats. Chercher l'erreur ?

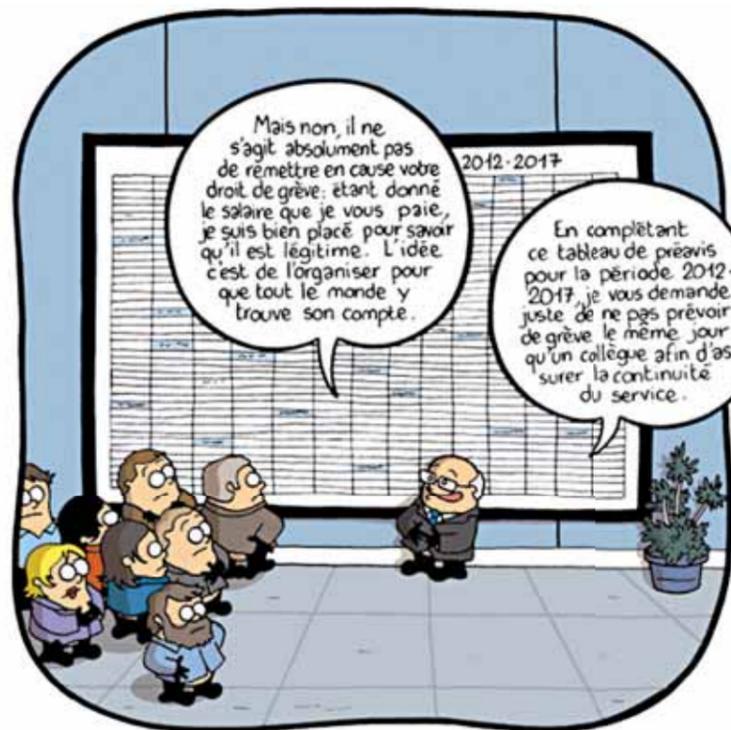
Le président du TGI n'a pas fixé de nouvelle audience pour cause de demandeur fantôme !



Paris, le 17 janvier 2011

Droit de grève

Réaction de la CFDT cheminots aux projets d'amendements de la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs.



La CFDT cheminots retient tout particulièrement la tentative d'instaurer de nouvelles contraintes aux salariés soumis à déclaration préalable d'intention de faire grève. Cet amendement, vise à encadrer encore plus sévèrement l'exercice du droit de grève.

Informez l'employeur, de son intention de ne pas participer à la grève, et cela au plus tard 24 h avant sa prise de service deviendrait, ainsi une obligation légale, sous peine de sanction.

De même, la proposition de mettre en œuvre un service minimum pour le transport ferroviaire de marchandises, qui ne relève pas du service public, dans le cadre des dispositions de la loi du 21 août 2007, démontre une réelle volonté de casser toute velléité d'exercice du droit constitutionnel de grève des salariés du secteur.

La CFDT dénonce une nouvelle attaque intolérable du droit de grève dans les transports.

La CFDT réagira vivement à toute volonté de légiférer visant à restreindre encore plus l'exercice du droit de grève et à toute tentative de généraliser ces mesures à l'ensemble des salariés du secteur ferroviaire de transport de marchandises.

Communiqué du 25 janvier 2012

Haut conseil des biotechnologies : La CFDT démissionne

La CFDT démissionne du Comité économique éthique et social. Depuis de nombreux mois, la CFDT constate avec d'autres parties prenantes, les dysfonctionnements du Comité économique éthique et social (CEES) du Haut conseil des biotechnologies (HCB), notamment son incapacité à construire des consensus ou à exprimer un avis nettement majoritaire lorsqu'il existe.

Face à la recommandation du CEES du 14 décembre sur la coexistence OGM / non OGM, la CFDT a exprimé avec les acteurs économiques (FNSEA, Ania et GNIS) une divergence significative et majoritaire, sans résultat !

Au regard de ses missions, le CEES du HCB montre son incapacité à fournir un éclairage pertinent et utile aux décideurs publics. La CFDT en tire donc toutes conséquences.



Après avoir soutenu une gouvernance originale d'activités porteuses d'innovation mais non dénuées de risques potentiels, la CFDT démissionne du Comité économique éthique et social du HCB.

A cette occasion, la CFDT renouvelle ses critiques face aux interprétations erronées et rétrogrades du principe de précaution. La CFDT demande que la gouvernance de ce Conseil (HCB) et du Comité (CEES) soit amendée dans le but de favoriser l'expression d'avis commun (consensus) ou, au moins, d'un point de vue majoritaire explicite, argumenté et respecté.

C'est à ces conditions que la CFDT pourra envisager son retour au HCB dans la prochaine mandature.

Déclaration de Patrick Pierron, secrétaire national confédéral

Formations CHSCT



Barème 2012

L'employeur prend en charge la totalité des frais en cas de formation initiale ou de renouvellement après 4 ans de mandat. Les barèmes sont fixés par arrêté ministériel au début de chaque année :

- Le coût de la journée / stagiaire est calculé par rapport au SMIC (36 fois le SMIC horaire) et a changé au 1^{er} janvier 2012 ;
- Les indemnités de séjour et de repas n'ont pas changé depuis le 1^{er} juin 2002.

Paiement salaire	maintien du salaire pendant la durée de la formation
Frais de déplacement	Prise en charge sur la base du tarif SNCF 2 ^{ème} classe applicable au trajet le plus direct entre le siège de l'établissement et le lieu de formation
Frais de séjour par jour	83,86 € à Paris 68,61 € en province
Indemnité de repas	15,25 € par repas (Paris & province)
Paiement des organismes de formation	1 659,60 € pour 5 jours de formation 995,76 € pour 3 jours de formation (331,92 € par jour et par stagiaire)

Rappel des formations du 1^{er} semestre 2012

(Paris, immeuble des fédérations)

3 jours : entreprise ou établissement de - 300 salariés

mois	niveau	public	dates	date limite d'inscription
MARS	1 ^{er}	tout public	du mardi 20 mars au jeudi 22 mars	vendredi 17 février 2012
MAI	1 ^{er}	tout public	du mardi 22 mai au jeudi 24 mai	vendredi 20 avril 2012

5 jours : entreprise ou établissement de + 300 salariés

MARS	1 ^{er}	tout public	du lundi 19 mars au vendredi 23 mars	vendredi 17 février 2012
MAI	1 ^{er}	transports urbains	du lundi 21 mai au vendredi 25 mai	vendredi 20 avril 2012 (*)

Pour contacter l'Institut Art'is :

01 56 41 56 54 ou institut-artis@orange.fr

Autoroutes

Deux accords majoritaires : de nouveaux droits pour les salariés

Deux accords ont été majoritairement signés permettant aux salariés d'AREA (Syndicat Autoroutes et Ouvrages Routiers) d'obtenir de nouveaux acquis.

L'accord concernant les salariés handicapés

Tous les trois ans un accord doit être négocié dans le but d'embaucher et d'accueillir les salariés handicapés. L'analyse des trois dernières années a permis de constater :

- La commission handicap créée par le dernier accord a fait un bon travail, elle est montée en puissance dans l'entreprise. La Cfdt, à travers cet accord, souhaite que cette commission puisse occuper toute sa place dans l'entreprise et être encore plus active dans l'intérêt des salariés handicapés.
- Le point négatif qui a été révélé est l'absence de prise en compte de la problématique salariés handicapés, dans les bâtiments construits ces dernières années notamment en ce qui concerne les accès et les cheminements. C'est un point à améliorer, pris d'ores et déjà en compte sur les travaux en cours du bâtiment de Bron.

• La direction a évoqué sa priorité de limiter les cas de licenciement pour inaptitude et de favoriser les reclassements dans l'entreprise. Nous partageons cette position, AREA a des moyens de reclassement qui ne sont pas suffisamment utilisés.

• Pour la Cfdt la procédure de reclassement doit être améliorée. En effet lorsqu'un salarié est déclaré inapte, l'entreprise à un mois pour le reclasser. Mais pendant ce mois le salarié ne touche pas de salaire ce qui peut causer de graves problèmes, en plus de la difficulté liée à la santé vient se cumuler le problème financier. Nous demandons et avons obtenu que le salarié ne perde pas de salaire pendant cette période.

L'accord égalité professionnelle

Cet accord renégocié tous les trois ans, permet d'obtenir plusieurs avancées :

• Le précédent accord avait permis de prendre des mesures concernant l'évolution de la carrière professionnelle des femmes en leur permettant de bénéficier d'avancement à leur retour de congé maternité et parental. L'analyse des effets du précédent accord



nous a conduits à demander à AREA d'aller plus loin. AREA a accepté, ainsi les salarié(e)s qui optent pour un congé parental pourront bénéficier à leur retour de leur avancement (\leq à un an = 1 pas et \geq à un an = 2 pas). Pour les salarié(e)s cadres qui n'ont pas de grille d'avancement, à leur retour de congé parental leur avancement sera majoré de la moyenne des augmentations individuelles relevant d'un emploi de même niveau.

- Le congé parental d'éducation est entièrement pris en compte dans le calcul de l'ancienneté et des droits qui en découlent, la mutuelle est bien sûr conservée, AREA continue à prendre en charge sa part.
- Des mesures spécifiques liées à l'état de grossesse ont été améliorées : crédit d'heures (27 h) rémunérées pour aménager le poste, dispense de l'accomplisse-

ment des nuits sans perte de rémunération (3 x 8 et TPA), augmentation de la durée des pauses (qui ne se cumule pas avec l'accord 78. C'est l'un ou l'autre).

- Accès au temps partiel choisi, un indicateur a été fixé avec un engagement chiffré d'AREA.
- Le congé de paternité est augmenté de trois jours et passe donc à 14 jours pour une naissance (21 naissance multiple), AREA maintient la rémunération brute de base du salarié.
- Les recruteurs devront respecter une charte afin d'éviter toute discrimination à l'embauche, ce sujet fait partie du plan diversité du groupe APRR.

Ces deux accords permettent l'obtention de nouveaux acquis sociaux, obtenus par la négociation, dans le cadre

SeaFrance

Syndicat maritime Nord CFDT : la procédure de radiation est engagée

Le Bureau national confédéral de la CFDT réuni le 19 janvier 2012 a décidé d'engager une procédure de radiation du syndicat Maritime Nord CFDT, selon les modalités prévues à l'article 9 des statuts confédéraux qui précise : « [...] Après avis de la fédération et de l'union régionale interprofessionnelle intéressées, le Bureau national peut décider la radiation de tout syndicat en cas de manquement grave aux présents statuts. »

Cette décision est la conséquence de l'accumulation de faits et événements qui portent gravement atteinte à la CFDT prise dans son ensemble, à ses militants et adhérents. Ils sont contraires aux valeurs et objectifs contenus dans le préambule et l'article 1 de ses statuts.

Le Bureau national confédéral estime par ailleurs que, par son refus d'examiner toutes les solutions permettant de sauvegarder un maximum d'emplois dans le cadre de la procédure dont a fait l'objet la société SeaFrance, le syndicat Maritime Nord CFDT ne s'est pas mis en situation de préserver l'intérêt des salariés et des adhérents de cette entreprise et a fait porter l'échec de la sauvegarde des emplois à SeaFrance sur toute la CFDT. Le Bureau national et les différentes organisations de la CFDT s'emploient à tout mettre en œuvre afin de trouver des solutions d'emploi pour tous les salariés.

Le Bureau national confédéral s'adressera à tous les adhérents de ce syndicat pour les informer de l'évolution de la situation.

Brittany Ferries

Le licenciement d'un délégué CFDT annulé par le Tribunal

Le licenciement de Christian Leblond vient d'être annulé par la cour d'appel de Nantes. En première instance, en janvier 2010, le tribunal administratif de Rennes avait validé cette décision de l'armement Brittany Ferries, autorisée à l'époque par les Affaires maritimes et le ministre des Transports.

L'affaire remonte à décembre 2007 et la mise en service du fréteur "Le Cotentin". Permanent CFDT et membre du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail, Christian Leblond avait écrit un courrier adressé au président de la compagnie, pour dénoncer les conditions dans lesquelles "Le Cotentin" avait effectué sa première traversée entre Poole et Santander. Ce week-end là, le navire avait affronté une forte tempête dans

le Golfe de Gascogne. Ce courrier, à vocation interne, avait fuit dans la presse. Ce que n'avait pas apprécié la direction de Brittany Ferries, reprochant au délégué syndical d'avoir ainsi porté atteinte à l'image de l'entreprise. Elle l'avait alors licencié pour faute grave, le 28 janvier 2008. La CFDT, de son côté, a dénoncé une "répression syndicale". Christian Leblond et la CFDT ont porté l'affaire devant la justice.

La justice vient d'annuler le licenciement de Christian qui conduit à la réintégration de fait chez Brittany Ferries. Pour la CFDT le droit doit être respecté. Pas de réaction encore du côté de la direction de l'armement breton.

Rachel MARIE
Cfdt Pays du Cotentin

Chômage partiel

Projet d'accord national interprofessionnel sur le chômage partiel

Les partenaires sociaux se sont retrouvés le 13 janvier, pour examiner et adopter un projet d'accord sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi et relatif au chômage partiel. Durant cette réunion, la CFDT a insisté sur la nécessité d'adopter dès aujourd'hui des mesures urgentes pour faire face à la crise et poursuivre les négociations après le sommet social pour renforcer et simplifier les dispositifs de chômage partiel.

La délégation CFDT a demandé que les accords de 2009 soient renouvelés. De plus, pour la délégation CFDT, améliorer le recours à la formation, nécessite de la rendre plus attractive pour les salariés. Elle demandait donc, dans le cadre de l'APLD, que les salariés partant en formation puissent bénéficier du maintien de leur salaire à 100%. Ces exigences étaient incontournables pour la CFDT.

Le patronat a accepté de reprendre les mesures d'urgences adoptées en 2009 (congés payés, indemnités

horaires, répartition de l'intéressement et de la participation). L'accord reprend à son compte, à l'adresse des pouvoirs publics, la proposition de la CFDT visant à lier formation et maintien de salaire. Ainsi, les salariés acceptant une formation pendant leur activité partielle voient leur salaire maintenu à 100% (contre 75% brut soit 90 à 95% du net).

Les partenaires sociaux ont tenu à ce que soit inscrit dans le document final la référence aux institutions représentatives du personnel. Celle-ci était absente dans la première version du document. Les propositions de la CFDT ont été entendues. Au vu de ces éléments la CFDT signe cet accord. FO, la CFE-CGC, la CFTC ont également émis un avis favorable, seule la CGT a émis un avis négatif.

Les partenaires sociaux se retrouveront le 6 février prochain et entreront dans une seconde phase de négociation, visant à la simplification et unification des dispositifs, et au renforcement de la formation en période de chômage partiel.

International

Visite d'une délégation d'ETF (*) aux grévistes de Norbert Dentressangle en Pologne

Le conflit Norbert Dentressangle Pologne a débuté le 2 janvier dernier. Depuis, la direction campe sur ses propositions et refuse toute augmentation. Elle conteste la légalité de la grève alors que ce mouvement de protestation est parfaitement légal.

Le 18 janvier, une délégation du Comité Directeur de ETF s'est rendue sur les lieux et a trouvé 350 à 400 conducteurs devant l'entreprise. L'accueil a été extraordinaire, malgré les conditions de froid.

Après avoir apporté son soutien aux grévistes, puis pris la parole et écouté le compte rendu de la situation, la délégation ETF a partagé la soupe offerte par le piquet de grève. Une conférence de presse a conclu ce déplacement.

Le 25 et 26 janvier 2012 se tiendra, à Bruxelles, la réunion de la Section Route de ETF. Toutes les organisations syndicales Européennes seront présentes : elles devront se prononcer sur une mobilisation de tous les

militants à travers l'Europe. Partout où ND est présent il faudra agir. Tenons-nous prêts à l'action.

Dernière minute - dernière minute - dernière minute

La grève a été suspendue, le 20 janvier, après la désignation d'un médiateur. Les organisations syndicales se réservent le droit de reprendre l'action en cas d'échec de la mission de ce médiateur



(*) Fédération Européenne des Travailleurs du Transport